

Le mode opératoire:

La zone sera débroussaillée sur une largeur maximum de 4 m , en limitant le plus possible l'abattage des arbres en place.

Les travaux de pose des réseaux nécessiteront la mise en place d'une ligne de vie provisoire afin de garantir la sécurité des intervenants et d'un système spécifique pour l'amenée des canalisations.

L'entreprise tiendra compte de la nature du terrain et des aménagements existants, afin d'adapter ses moyens et méthodes de terrassements, permettant d'assurer une bonne exécution des ouvrages et d'une remise en état au moins égale à l'état initial.

Un état des lieux dans la mesure du possible contradictoire sera dressé en vue de la constatation des éventuels dommages qui pourraient résulter des travaux.

Dans la phase d'exploitation, la prise d'eau devra rester accessible pour la maintenance et les vérifications d'usage hebdomadaires, la fréquence pourra augmenter en cas de pluie.

La servitude fixée à 3 mètres permettra l'accessibilité en toute circonstance pour assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages.

En l'état du dossier soumis à enquête publique préalablement à l'institution de servitudes pour l'établissement de canalisation publique d'eau potable et réseaux divers, des observations reçues au cours des différents entretiens avec le maître d'ouvrage, de la visite du site et la demande consignée au Registre d'enquête, le Commissaire Enquêteur fonde ses conclusions dans un document séparé.

Fait et clos à Mougins le 15 Janvier 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André PLENET', written over a horizontal line.

André PLENET
Diplômé de l'IHEDREA

Diplômé de l'Institut Pasteur-Microbiologie du Sol
Diplômé de E.H.E.S.S.-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
EXPERT FONCIER et AGRICOLE HONORAIRE
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A.P. Documents joints en annexe